

## Procès-verbal de la réunion n° 11 du Conseil d'Administration du 4 février 2014

**Présents :** Mmes B. BresmaI, I. Delrue, C. Porphyre, Mrs JP. Delchef (*Président*), M. Collard (*Trésorier général*), A. Geurten, J. Nivarlet, B.Scherpereel, L. Lopez (*Secrétaire général*).

**Excusés :** J. Ringlet (*raisons médicales*) P. Flament (*mission FIBA*)

*La réunion, qui débute à 18 heures, se tient à Jambes*

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 janvier 2014**

Le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2014 publié dans la newsletter du 17/01/2014 est approuvé sans remarques par les membres du Conseil d'administration.

### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 janvier 2014**

Le procès-verbal de la réunion par Skype du 18 janvier 2014 publié dans la newsletter du 24/01/2014 est approuvé sans remarques par les membres du Conseil d'administration.

### **3. Suivi des décisions du CDA**

#### **3.1. Courrier du Secrétaire général**

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers expédiés par le secrétaire général.

### **4. Exercice des compétences administratives du CDA**

#### **4.1. Nouveau club dans le Hainaut (Silly) matr.2691**

Le dossier est complet. La "marraine" a pris contact avec le club et a communiqué des informations inhérentes au fonctionnement d'un club.

#### **4.2. Dossier Fuenzalida**

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'un nouveau courrier du papa qui demande la révision de la décision qui avait été prise par les membres du conseil d'administration au sujet de son fils dans le cadre d'une demande d'une lettre de sortie vers la VBL.

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident de ne pas accéder à la demande, compte tenu du fait que le club ASSA s'est acquitté des indemnités de formation, s'oppose à tout transfert sans compensation et que toute solution permettant au jeune joueur d'obtenir une lettre de sortie mettrait à mal le système des indemnités de formation.

Ils rappellent aussi que ledit joueur n'est pas interdit de jouer vu qu'il peut toujours évoluer jusqu'à la fin de la saison dans le club qu'il avait délibérément choisi dans le courant du mois de mai 2013.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

#### **4.3. Proposition de membre émérite**

Sur proposition du procureur régional, les membres du conseil d'administration décident d'octroyer le titre de "membre émérite" à Jacques Tannier (31.10.1936 – id 137659). Cette distinction lui sera remise lors de l'assemblée de la province de Namur qui se déroulera en mai prochain.

#### **4.4. Dossier Kamila Bator (bis)**

Il s'agit d'une arbitre qui a reçu une désaffiliation administrative du club de Kangoo Girls (inactif) vers le club de Ganshoren et qui demande maintenant d'être mutée pour jouer à Hellas (ou Linthout). Le dossier est en cours car toutes les informations ne sont pas parvenues au CDA.

#### **4.5. Situation du club de Sprimont**

Le conseil d'administration s'est dit préoccupé de la situation du club et reste attentif à toute option qui maintiendrait les premières équipes séniors, dames et messieurs à leur niveau.

### **5. Exercice des compétences judiciaires du CDA**

#### **5.1. Nomination ad hoc CRJ**

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent, à l'unanimité, la désignation de Monsieur Jacques BUFFE (Président CJP Hainaut), membre Ad Hoc afin de siéger au Conseil Judiciaire Régional du 22.01.2014.

#### **5.2. Nominations ad hoc Conseil d'appel**

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent, à l'unanimité, la désignation de Monsieur Bernard LANGE (Secrétaire CJP Liège) membre Ad Hoc afin de siéger au Conseil d'appel du 25.01.2014.

#### **5.3. Dossier membres du conseil d'appel**

Suite à certaines décisions prises par le conseil d'appel et l'attitude de son secrétaire, le conseil d'administration a décidé d'entendre tous les membres du conseil d'appel.

Se sont donc présentés devant le conseil d'administration, Messieurs Ferrarin, Marchand, Delière et Dierge.

*« Attendu qu'il a été constaté que plusieurs décisions du conseil d'appel étaient soit en contradiction avec le texte des statuts de l'AWBB soit avec le code de jeu ;*

*Attendu que ces décisions, ne pouvant légitimement constituer une jurisprudence fiable tant pour les instances fédérales que pour les membres de l'AWBB ont suscité l'exercice du droit d'évocation par le conseil d'administration ;*

*Attendu qu'une première entrevue, en septembre 2013, avec les membres du conseil d'appel n'a pu avoir les effets escomptés ;*

*Attendu qu'en outre, il ressort de l'entretien que les relations au sein du conseil d'appel ne sont pas optimales pour l'exercice de fonctions importantes au sein de l'organisation judiciaire de l'AWBB ;*

*Attendu que le conseil d'administration reproche les termes utilisés par le secrétaire du conseil d'appel lors de l'échange de correspondance avec le secrétaire général dans le cadre d'un dossier traité par le conseil d'appel ;*

Attendu que le conseil d'administration a la responsabilité de doter l'AWBB d'une structure judiciaire performante, collégiale et fiable ;

Attendu que l'article PJ 4 donne la compétence au conseil d'administration de gérer le mandat des membres des organes judiciaires ;

Le conseil décide, à l'unanimité :

- de décharger Messieurs Ferrarin et Marchand de leurs fonctions respectives de président et de secrétaire du conseil d'appel ;
- d'intimer aux 4 membres du conseil d'appel d'exercer leurs fonctions dans le respect des statuts de l'AWBB et du code de jeu ;
- de procéder à la nomination d'un nouveau président et d'un nouveau secrétaire dans les meilleurs délais ;
- dans l'intervalle de solliciter le procureur régional pour la présentation de membres ad hoc.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

#### **5.4. Evocation d'une décision du conseil d'appel (score acquis après 2 quarts-temps)**

Le conseil d'administration décide d'évoquer, lors de sa prochaine séance, le dossier AP010-1314 repris dans le PV du conseil d'appel 017/1314 du 25.01.2014 relatif à l'arrêt d'une rencontre et au maintien du score à ce moment.

Il demande au procureur régional de lui transmettre le dossier de cette affaire.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

### **6. Dossiers administratifs**

#### **6.1. Rapport du comité de pilotage du 17.01.2014 AWBB-REAL**

Le dossier avance à grands pas. La finalisation de la comptabilité est prévue dans la semaine du 3 au 8/2/2014  
Le dossier "administration" suit son cours

#### **6.2. Gestion du site AWBB**

Après examen de la situation, les membres du conseil décident d'octroyer davantage de place dans le calendrier aux activités à obédience nationale, régionale et provinciale.

Proposition d'établir un organigramme détaillé reprenant tous les membres des départements.  
Revoir les événements tels que coupe de Belgique, Coupes AWBB colloques, organisation des clubs, etc...

### **7. Assemblée générale du 29 mars 2014**

#### **7.1. Echos de la commission législative du 22.01.2014**

Le président fait écho du résultat de certaines décisions relatives à la modification de certains articles des statuts.  
Tout ce qui concerne la simplification administrative (à part l'un ou l'autre cas) sera voté en bloc.

#### **7.2. Avis du conseil judiciaire général**

Avis a été donné par le conseil judiciaire général concernant les propositions de modification statutaire des articles de la partie juridique du ROI.

#### **7.3. Réforme PM12 - PF18**

Après plusieurs réunions, un avant-projet de texte pourrait être présenté :

- La licence collective : statu quo;

- Proposition : un montant forfaitaire unique pour toutes les équipes de jeunes, quel que soit le niveau.
- Pour ce qui est des clubs de "nationale", ils recevraient un subside forfaitaire par équipe de jeunes à condition d'être inscrit dans un championnat national ou régional, avec un maximum de 4 x le montant forfaitaire.
- Pour ce qui concerne le 3 & 3, aucune décision n'a été prise. Ce sera pour la prochaine réunion.

#### **7.4. 3 & 3 : Etat de la situation et modalités d'avancement**

Les assemblées provinciales extraordinaires sont programmées. Le directeur technique, ainsi qu'Emilie Vermeylen participeront à ces réunions d'information pour présenter le projet. La tendance est au positivisme pour ce nouveau projet.

#### **7.5. Modifications du TTA**

La commission financière avait prévu de revoir le TTA mais, à l'heure actuelle, rien n'est parvenu au conseil d'administration.

### **8. Rapport du trésorier général**

#### **8.1. Désignation d'un expert-comptable**

L'annonce est prête et sera publiée prochainement.

#### **8.2. Modification du PF10 adressée à la commission financière**

Droit d'inscription en compétition des équipes spéciales et réserves. Adaptation à faire au TTA. Le droit d'inscription doit être appliqué en considérant que l'équipe joue dans la division la plus basse.

### **9. Départements**

#### **9.1. Département coupes AWBB**

##### **9.1.1. PV de la réunion du département du 02/12/2013**

Les membres du CDA ont pris connaissance du procès-verbal du département. **9.1.2. Bilan des X finales**

Le bilan est positif à tous points de vue. Le nombre d'entrées payantes est approximativement identique à celui de l'année dernière.

Au niveau sportif, tout s'est très bien passé.

##### **9.1.3. Etat des lieux pour l'organisation de la finale**

La dernière mise au point a eu lieu le jeudi 30 janvier 2014. Le tour a été fait avec le traiteur et les responsables du comité.

Aucune question particulière a été posée par le club suite à la check liste qui avait été remise. L'ascenseur est toujours en panne. Dans l'ensemble, tout suit son cours.

##### **9.1.4. Modalités de la coupe de benjamins**

**2014** Reporté au 24 février pour décision.

## **9.2. Département Championnat AWBB**

### **9.2.1. Dossier Waterloo-Awans**

Il s'agirait d'un joueur qui a été affilié le jour du match à 21h02 et le match a débuté à 21 heures.  
Le dossier est en cours.

### **9.2.2. Gestion du second tour régional**

Le calendrier n'a pas été facile, mais il n'y a pas eu trop de plaintes à ce sujet.

## **10. Nouvelles de la FRBB**

### **10.1. Organisation de la coupe de Belgique Dames**

Cette année, c'est la VBL qui prendra en charge l'organisation. Les matchs de la coupe de Belgique Dames seront intégrés dans le calendrier du week-end pascal, soit le dimanche.

### **10.2. Systèmes de licence en D2 messieurs et D1 dames**

Proposition de l'AWBB pour 2014-2015 – Il convient de modifier des statuts de la FRBB

### **10.3. Play-offs en D2 Messieurs**

Suite au vote intervenu à l'assemblée générale du 2 mai 2013, ils auront lieu à 6 équipes.

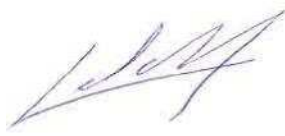
## **11. Calendrier des activités**

## **12. Divers**

- C. Porphyre : demande des CP et clubs pour prêt matériel avec convention à établir avant enlèvement
- C. Porphyre : Etat de l'entrepôt d'Assesse
- C. Porphyre : Membre du CP Hainaut dans le département
- B. Scherpereel : Désignation des arbitres lors des finales des coupes AWBB
- J. Nivarlet : Demande autorisation 17/4 c/équipe polonaise à Tournai - OK
- J. Nivarlet : Tournoi international du Jura du 28/2 au 3/3 - équipe BDL – OK
- J. Nivarlet : Tournoi de Saumur du 18/4 au 21/4 cadets messieurs & R1 dames - OK
- L. Lopez : Commentaire sur l'insertion de l'article "Fair-play" dans la newsletter du 31.01.2014
- M. Collard : Explique le 1<sup>er</sup> solde du bilan 2013 – voir le directeur technique pour les subsides à recevoir.
- M. Collard : modification du PF8 – PF10
- M. Collard : Candidat au CDA : un parlementaire de Liège est candidat (JP Vanhaelen)

***La réunion se termine à 22 heures***

**Pour le Conseil d'Administration,**



Jean-Pierre **DELCHF**  
Président



Lucien **LOPEZ**  
Secrétaire général